

Image not found or type unknown



Vente d'un appartement en loyer 48

Par Tbertolino, le **01/08/2014** à **06:19**

Bonjour,

Nous possédons un bien loué en loyer 1948 (Paris 13ième). Si nous souhaitons le mettre en vente, que pour acheter un autre bien, notre résidence principale en fait.

Comment devons nous operer: notifier le locataire de la mise en vente, en lui offrant de l acheter au prix ou nous souhaitons le vendre ?

Devons nous effectuer cela en lettre avec AR?

Merci pour votre assistance,
Cordialement
Thierry